



Bulletin académique

n°845

du 9 mars 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

Division des Examens et Concours	
- Baccalauréat technologique série STI2D - Session 2020 - Epreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité - Epreuve d'enseignement technologique en LV1 - Epreuve orale de contrôle des enseignements technologiques transversaux	3
Division des Personnels Enseignants	
- Préparation des jurys d'évaluation et CAPA en vue de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation du second degré stagiaires de l'enseignement public	23
- Notation administrative des Maîtres Auxiliaires pour l'année 2019-2020	48
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger - Année scolaire 2020-2021	50

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Gérard MARIN - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

DIEC/20-845-1888 du 09/03/2020

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STI2D - SESSION 2020 - EPREUVE DE PROJET EN
ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE A LA SPECIALITE - EPREUVE D'ENSEIGNEMENT
TECHNOLOGIQUE EN LV1 - EPREUVE ORALE DE CONTROLE DES ENSEIGNEMENTS
TECHNOLOGIQUES TRANSVERSAUX**

Références : Note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014 BOEN n° 39 du 23 octobre 2014

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme DUFORT - Tel : 04 42 91 71 94 - Mail : sylvie.dufort@ac-aix-marseille.fr - Mme RIPERTO -
Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.ripero@ac-aix-marseille.fr

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves de projet en enseignement spécifique à la spécialité et de l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 du baccalauréat de la série STI2D.

I - Epreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité

La réalisation du projet mobilise l'ensemble des compétences des programmes des enseignements technologiques.

Il s'agit d'une épreuve orale, coefficient 12, dont l'évaluation est réalisée en deux temps et selon deux modalités distinctes.

Pour faciliter l'opération d'évaluation, l'inspection générale de sciences et techniques industrielles met à disposition des équipes un outil informatique, sous forme de fichier tableur. **Son utilisation est vivement conseillée.** Il peut être utilisé pour une ou les deux parties, sous certaines conditions :

- On doit, pour chaque candidat, imprimer une copie papier portant nom et prénom
- Cette impression doit être signée par le ou les professeurs évaluateurs
- La note calculée doit être reportée sur la fiche officielle du candidat
- La fiche d'évaluation officielle et celle réalisée par l'outil tableur sont agrafées ensemble.

1-1 Premier temps d'évaluation : Conduite de projet et revue de projet

Cette première partie de l'épreuve, notée sur 20 points et affectée du coefficient 6, a lieu dans le cadre habituel de la formation du candidat.

L'évaluation est réalisée au cours de la conduite de projet de façon continue par le ou les professeurs de technologie qui assurent l'accompagnement pédagogique du projet.

Les revues de projet contribuent à l'évaluation mais ne lui sont pas exclusivement consacrées.

Bien que le projet soit commun à un groupe d'élèves, l'évaluation est individuelle et fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 – 2 – 3 ou 4 de la note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014 en fonction de la spécialité du candidat.

La date limite de la dernière revue de projet est fixée au **jeudi 30 avril 2020**.

Les notes de conduite de projet devront être saisies et verrouillées avant **le jeudi 7 mai 2020**.

Les notes seront reportées sur le bordereau de notation transmis par la DIEC aux établissements mi-avril.

1-2 Deuxième temps d'évaluation : présentation du projet

Cette deuxième partie de l'épreuve de projet est notée, de même que la première partie, sur 20 points et affectée du coefficient 6.

1-2-1 Evaluation

Il s'agit d'une épreuve orale terminale ponctuelle qui se déroule dans les établissements de formation **au cours du troisième trimestre du lundi 02 juin au vendredi 05 juin 2020.**

Dix jours ouvrables avant le début de l'épreuve, le candidat transmet au centre d'examen un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, posters, fichiers CAO, etc. Ce document présente son travail personnel, issu de la répartition des tâches à l'intérieur du groupe du projet. Il peut s'appuyer sur les choix collectifs effectués et les résultats globaux obtenus par l'équipe.

En cas d'absence de support de présentation, le candidat est interrogé et l'évaluation tient compte de cette absence.

La date de remise du support numérique par le candidat au centre d'examen est fixée au **vendredi 15 mai 2020.**

1-2-2 Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale se décompose en deux parties. Dans un premier temps le candidat, pendant une durée maximale de 10 minutes, présente son dossier sous sa forme numérique.

Cette présentation est suivie d'un dialogue avec la commission d'évaluation d'une durée de 10 minutes.

La soutenance orale du projet fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 5 de la note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014. Cette fiche est identique pour les quatre spécialités.

Remarque : **afin de rendre indépendantes les deux parties de l'évaluation de l'épreuve de projet, la commission d'évaluation de la présentation du projet ne doit pas avoir connaissance des résultats de l'évaluation des revues de projet.**

1-2-3 Composition des commissions d'évaluation

La commission d'évaluation est composée de deux enseignants de sciences industrielles de l'ingénieur qui n'ont pas suivi le projet du candidat et dont l'un n'est pas de la spécialité du candidat. Dans la mesure du possible, il s'agit de professeurs extérieurs à l'établissement du candidat.

La composition des commissions d'évaluation est arrêtée par la DIEC 3-02 en liaison avec les IA-IPR des spécialités et en collaboration avec les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.

Les tableaux de composition des commissions d'évaluation seront adressés aux centres d'épreuves au mois de mai.

1-2-4 Convocation des candidats

S'agissant d'une épreuve ponctuelle, la convocation des candidats s'effectue à deux niveaux :

- au niveau rectoral : le candidat reçoit une convocation générale qui mentionne la période à laquelle a lieu l'évaluation
- au niveau de l'établissement, le plan de passage de l'épreuve par demi-journée est établi sous la responsabilité du chef d'établissement.

En cas d'absence non justifiée, la note zéro est attribuée au candidat. Si l'absence est justifiée, une deuxième évaluation est proposée au candidat.

1-3 Notation de l'épreuve de projet

L'épreuve est notée sur 20 points **en points entiers**. Cette note résulte de la moyenne des notes sur 20 points attribuées à la première et à la deuxième partie de l'épreuve.

Chaque partie d'épreuve est notée sur 20 points, **arrondie au demi-point**, et fait l'objet d'une fiche d'évaluation. Les notes seront reportées sur les deux bordereaux de notation transmis par la DIEC aux établissements fin avril.

A l'issue des épreuves, les professeurs saisiront les notes sur LOTANET et veilleront à la cohérence entre les notes saisies et celles figurant sur les fiches d'évaluations et les bordereaux de notation.

1-4 Cas particuliers des candidats individuels

Durée de l'épreuve : 30 minutes

L'épreuve porte sur une étude de dossier technique qui est remis **au candidat dernière semaine de mars 2020**, 10 semaines avant la date de l'épreuve définie **par les services du rectorat**.

Sur la base de ce dossier technique, le candidat devra réaliser :

- un dossier numérique présentant les éléments de conception et les choix techniques opérés, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour les résoudre ;
- un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, posters, fichiers CAO, etc.,

Ces deux supports devront être transmis au centre d'examen 10 jours ouvrables avant le début de l'épreuve.

L'épreuve est évaluée par deux enseignants de technologie dont l'un n'est pas de la spécialité du candidat.

L'épreuve débute par la présentation orale du dossier numérique élaboré sur la base du dossier technique remis au candidat. Cette présentation, d'une durée maximale de 10 minutes s'appuie sur le support numérique préalablement transmis. Elle est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 20 minutes.

Cette épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 6 de la note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

Les candidats individuels prennent contact avec le centre auquel ils sont rattachés pour connaître le jour de passage.

2 - Epreuve d'enseignement technologique en LV1

Il s'agit d'une épreuve orale évaluée en cours d'année pour laquelle seuls les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 multipliés par 2 sont pris en compte pour l'examen.

Pour les candidats scolaires, la langue de l'épreuve est obligatoirement celle enseignée par l'établissement. Elle peut être distincte de la langue choisie par le candidat au titre de l'épreuve obligatoire de LV1.

2-1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte **uniquement** sur les compétences de communication en LV1 dans le contexte de la réalisation du projet technologique.

Le candidat présente en langue vivante 1 les différents problèmes techniques auxquels il est confronté au cours du déroulement du projet et explique en LV1 les choix qu'il a effectués. Les problèmes exposés sont choisis par le candidat.

2-2 Organisation de l'épreuve

Elle est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement qui convoque les élèves et les professeurs.

Une liste d'émargement est établie. En cas d'absence d'un élève le jour prévu pour l'évaluation une deuxième évaluation lui est proposée. Il est rappelé que seule l'absence injustifiée permet l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de LV1 et d'un professeur de technologie ayant participé au suivi du projet.

L'épreuve se déroule en deux parties :

2-2-1 Première partie : présentation orale en LV1 de la conduite de projet.

Cette première partie notée sur 10 points s'articule avec la première partie de l'épreuve de projet technologique.

➤ Déroulement de l'épreuve

La note de service ne fixe pas expressément la durée de l'épreuve. Il est toutefois conseillé de prévoir pour chaque groupe-projet de 3 ou 4 élèves une vingtaine de minutes au plus. Dans un premier temps le groupe expose brièvement sa présentation. Au cours de cette présentation chaque élève du groupe prend la parole.

Dans un second temps d'égale durée un échange a lieu entre le groupe-projet et la commission d'évaluation, sur le déroulement du projet, le niveau d'avancement, le contexte, la justification des choix, l'explicitation des enjeux. Chaque élève est sollicité pour répondre aux questions. L'évaluation est individuelle.

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle publié en annexe 7 de la note de service n° 2014-132 du 13-10-2014.

2-2-2 Deuxième partie : présentation orale en LV1 du projet

Cette deuxième partie notée sur 10 points est organisée au troisième trimestre en fin de projet **au plus tard la semaine du 18 au 20 mai 2020**. Elle est indépendante de l'épreuve de projet.

➤ Déroulement de l'épreuve (durée 10 minutes)

Il s'agit d'une présentation individuelle. Chaque candidat-élève élabore un dossier technique numérique en langue vivante 1. Il peut prendre différentes formes de présentation (carte heuristique, diaporama, site internet, etc). Aucun document papier n'est attendu.

Le dossier constitue un support de présentation, il n'est pas noté et n'est pas remis à la commission d'évaluation avant l'épreuve.

La présentation orale débute par un exposé du candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 minutes.

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle en annexe 8 de la note de service n° 2014-132 du 13-10-2014.

2-3 Notation de l'épreuve d'E.T.L.V.

L'épreuve est notée sur 20 points en points entiers. Cette note résulte de la somme des notes sur 10 obtenues aux deux parties de l'épreuve présentation orale en LV1 de la conduite de projet et présentation orale en LV1 du projet. Des fiches excel sont disponibles pour conduire l'évaluation sur le site académique disciplinaire STI2D.

Les notes issues des deux fiches d'évaluation sont reportées sur les deux bordereaux de notation adressés par la DIEC aux établissements. Les notes doivent être saisies et verrouillées sur LOTANET au plus tard le jeudi 28 mai 2020.

2-4 Cas particulier des candidats individuels

Les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires (présentation orale en LV1 du projet) qui est, dans ce cas, notée sur 20 points. Le candidat élabore un support de présentation en langue vivante 1, sous forme numérique de préférence.

En fonction de leur situation, le candidat devra :

- S'appuyer en priorité sur son projet de l'année précédente ;
- Soit s'appuyer sur un nouveau projet mis à disposition par l'académie pour l'épreuve de projet.

3 - Dispositions communes aux épreuves de projet et d'enseignement technologique en LV1

3-1 Organisation des épreuves

L'organisation des épreuves est de la compétence du chef d'établissement, même lorsque les examinateurs sont convoqués par le recteur (cf. épreuve de la présentation du projet).

Le chef d'établissement informe suffisamment à l'avance les élèves de la date des évaluations en s'assurant d'une traçabilité certaine, afin d'éviter toute contestation. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour son évaluation, une évaluation de rattrapage est mise en place. Si l'élève ne s'y présente pas, sans raison justifiée, il est porté absent à la partie de l'épreuve correspondante.

3-2 Fiches d'évaluation

Les fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen.

A ce titre, elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande uniquement après la délibération des jurys. C'est pourquoi elles doivent être complétées avec le plus grand soin. Elles sont conservées dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après les délibérations des jurys.

En aucun cas les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils attribuent. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

L'épreuve de projet et l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 décomposée en sous épreuves évaluées en cours d'année sont déclarées non délibérées au niveau des sous-épreuves dans le pilote réglementaire. Lors de la délibération du jury la majoration éventuelle ne peut être effectuée qu'au niveau de l'épreuve maîtresse. Cette possibilité de majoration ne concernera que l'épreuve de projet et sera automatiquement répercutée dans DELIBNET sur les sous-épreuves concernées.

Sur le relevé de notes remis au candidat, seule sera mentionnée la note globale de l'épreuve.

3-3 Epreuves de remplacement

3.3-1 Epreuve de projet en enseignement de la spécialité

- Un candidat ayant été évalué en conduite de projet mais absent pour raison justifiée à la soutenance orale : Le candidat conserve la note obtenue et présentera la soutenance lors des épreuves de remplacement en septembre selon les mêmes modalités que l'épreuve finale de présentation de projet.

- Un candidat n'ayant pas pu être évalué ni sur la conduite de projet, ni sur la soutenance orale : Le candidat présentera au mois de septembre l'épreuve selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

3.3.2 Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

- Un candidat ayant été évalué pour la conduite de projet en ETLV1 uniquement conserve la note sur 10 et présentera au mois de septembre la soutenance de projet en ETLV1 selon les mêmes modalités que l'épreuve en cours d'année.

- Un candidat n'ayant pu être évalué sur aucune des deux parties présentera l'épreuve en septembre selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

4 - Epreuve orale de contrôle relative aux enseignements technologiques transversaux

➤ Règlements d'examen

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation d'une heure.

L'épreuve est notée sur 20 points.

Le coefficient appliqué à l'épreuve est identique à celui de l'épreuve écrite correspondante du premier groupe d'épreuves

➤ Déroulement de l'épreuve

Une banque nationale de supports d'évaluation est instaurée pour l'épreuve orale de contrôle d'enseignements technologiques transversaux.

L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluri-technique. Elle permet d'évaluer les compétences de la partie relative aux enseignements technologiques communs du programme d'enseignement.

Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve.

Le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre pendant 10 minutes aux questions relatives à la résolution du problème posé.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité architecture et construction

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin								40%
CO7.1	Participer à une étude architecturale dans une démarche de développement durable	Le besoin relatif au projet et les fonctions principales sont identifiés et justifiés						1
		Les critères du cahier des charges sont décodés et les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés						1
		La démarche d'analyse du problème est pertinente						1
CO7.2	Proposer / Choisir des solutions techniques répondant aux contraintes et attentes d'une construction	Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, ...)						1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées						1
		Les solutions techniques proposées et les produits innovants choisis sont pertinents des points de vue DD, économique et comportemental						1
		Les choix sont explicités dans une démarche d'analyse globale de réponse au cahier des charges						1
CO7.3	Concevoir une organisation de réalisation	Le phasage des opérations de réalisation est réaliste, le chemin critique est identifié						1
		Les procédés de mise en œuvre sont choisis et justifiés						1
		La logistique de réalisation répond aux contraintes techniques et de site du chantier						1
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées						1
O8 – Valider des solutions techniques								40%
CO8-1	Simuler un comportement structurel, thermique et acoustique de tout ou partie d'une construction	Les variables et les paramètres des modèles sont identifiés						1
		Leurs influences respectives sont identifiées						1
		Les scénarios de simulation sont identifiés						1
CO8.2	Analyser les résultats issus de simulations ou d'essais de laboratoire	Les conditions de l'essai sont identifiées et justifiées						1
		Les observations et mesures sont rigoureuses						1
		Les incertitudes sont estimées						1
		L'interprétation des résultats est pertinent						1
		Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés (validation des modèles)						1

C08.3	Analyser / valider les choix structurels et de confort	Une démarche d'analyse de la structure est mise en œuvre						1
		Les écarts entre les performances attendues et celles consécutives aux choix faits sont établis						1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées						1
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées						1
O9 – Gérer la vie du produit								20%
CO9.1	Améliorer les performances d'une construction du point de vue énergétique, domotique et informationnel	Un bilan des performances de la construction existante est établi						1
		Les besoins de l'usager sont traduits en solutions technologiques						1
		Une réalisation permet de constater les améliorations attendues						1
		L'adaptabilité de la construction rénovée est prise en compte						1
CO9.2	Identifier les causes de désordres dans une construction	Une démarche pertinente d'investigation est réalisée pour identifier les désordres et leurs causes						1
		Des solutions de remédiations sont envisagées						1
CO9.3	Valoriser la fin de vie du produit: déconstruction, gestion des déchets, valorisation des produits	Une analyse de cycle de vie de tout ou partie d'une construction est menée						1
		Une procédure de valorisation des produits au sens DD est proposée						1

Note *: / 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examinateur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 2

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité énergies et environnement**Titre et description sommaire du projet :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin								40%
CO7.1	Participer à une démarche de conception dans le but de proposer plusieurs solutions possibles à un problème technique identifié en lien avec un enjeu énergétique	Le besoin relatif au projet et les fonctions sont identifiés et justifiés						1
		Les critères du cahier des charges sont décodés et les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés						1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées						1
		La démarche d'analyse du problème est pertinente						1
CO7.2	Justifier une solution retenue en intégrant les conséquences des choix sur le triptyque Matériau - Énergie - Information	Les caractéristiques comportementales de la solution retenue répondent au cahier des charges						1
		Les choix sont explicités et la solution justifiée en intégrant les conséquences sur le triptyque MEI						1
CO7.3 CO7.4	Définir la structure, la constitution d'un système en fonction des caractéristiques technico-économiques et environnementales attendues. Définir les modifications de la structure, les choix de constituants et du type de système de gestion d'une chaîne d'énergie afin de répondre à une évolution d'un cahier des charges	Les croquis et schémas à main levée sont utilisés à bon escient						1
		Les moyens numériques de description sont correctement utilisés						1
		La solution choisie pour la gestion de l'énergie est pertinente et adaptée aux exigences						1
		Les grandes étapes d'une démarche de créativité sont franchies de manière cohérente						1
		La structure proposée et le choix des composants respectent les exigences						1
O8 – Valider des solutions techniques								40%
CO8.1	Renseigner un logiciel de simulation du comportement énergétique avec les caractéristiques du système et les paramètres externes pour un point de fonctionnement donné	Les variables et les paramètres du modèle sont identifiés						1
		Leurs influences respectives sont identifiées						1
CO8.2	Interpréter les résultats d'une simulation afin de valider une solution ou l'optimiser	Les scénarios de simulation sont identifiés						1
		Les paramètres influents sont identifiés						1
		L'interprétation des résultats de la simulation est pertinente						1
		Les modifications proposées sont cohérentes						1

C08.3	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement d'un système avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés						1
		L'analyse des écarts est méthodique						1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente						1
C08.4	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures sur le prototype d'une chaîne d'énergie, interpréter les résultats	Le protocole d'essai est justifié et adapté à l'objectif						1
		Les observations et mesures sont méthodiquement menés et les incertitudes de mesures estimées						1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente						1
O9 – Gérer la vie du produit								20%
C09.1	Expérimenter des procédés de stockage, de production, de transport, de transformation, d'énergie pour aider à la conception d'une chaîne d'énergie	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés						1
		Le protocole d'expérimentation est adapté à l'objectif						1
		Les caractéristiques principales et leurs conséquences constructives sont identifiées						1
C09.2	Réaliser et valider un prototype obtenu en réponse à tout ou partie du cahier des charges initial	Le prototype choisi et sa réalisation, respecte le diagramme des exigences						1
		Les caractéristiques à valider sont identifiées et permettent de valider les exigences						1
C09.3	Intégrer un prototype dans un système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Le prototype s'insère dans le système						1
		Un protocole d'essai pertinent est défini						1
		L'essai respecte le protocole et le comportement du système est relevé						1
		Les mesures et leurs interprétations montrent des résultats cohérents						1

Note *: / 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 3

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité innovation technologique et éco conception**Titre et description sommaire du projet :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin								40%
CO7.1	Identifier et justifier un problème technique à partir de l'analyse globale d'un système (approche Matière - Énergie - Information)	Le besoin relatif au projet et les fonctions sont identifiés et justifiés						1
		Les critères du cahier des charges sont décodés et les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés						1
		La démarche d'analyse du problème est pertinente						1
CO7.2	Proposer des solutions à un problème technique identifié en participant à des démarches de créativité, choisir et justifier la solution retenue	Les grandes étapes d'une démarche de créativité sont franchies de manière cohérente						1
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, ...)						1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées						1
		Les choix sont explicités et la solution justifiée en regard des paramètres choisis						1
CO7.3	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les formes et dimensions d'une pièce d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles, de son principe de réalisation et de son matériau	La démarche de création est rationnelle						1
		Les contraintes fonctionnelles sont traduites de manière complète						1
		Les formes et dimensions sont compatibles avec le principe de réalisation, le matériau choisi et les contraintes subies						1
CO7.4	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les modifications d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles	Les modifications respectent les contraintes fonctionnelles						1
		La procédure de modification est rationnelle						1
O8 – Valider des solutions techniques								40%
CO8.1	Paramétrer un logiciel de simulation mécanique pour obtenir les caractéristiques d'une loi d'entrée/sortie d'un mécanisme simple	Les variables et les paramètres du modèle sont identifiés						1
		Leurs influences respectives sont identifiées						1
CO8.2	Interpréter les résultats d'une simulation mécanique pour valider une solution ou modifier une pièce ou un mécanisme	Les scénarios de simulation sont identifiés						1
		Les paramètres influents sont identifiés						1
		L'interprétation des résultats de la simulation est pertinente						1
		Les modifications proposées sont cohérentes						1

C08.3	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures, interpréter les résultats	Le protocole d'essai est justifié et adapté à l'objectif							1
		Les observations et mesures sont méthodiquement menés et les incertitudes de mesures estimées							1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente							1
C08.4	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement mécanique avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés							1
		L'analyse des écarts est méthodique							1
		L'interprétation des résultats est cohérente							1
O9 – Gérer la vie du produit									20%
C09.1	Expérimenter des procédés pour caractériser les paramètres de transformation de la matière et leurs conséquences sur la définition et l'obtention de pièces	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés							1
		Des conséquences pertinentes sont identifiées							1
C09.2	Réaliser et valider un prototype obtenu par rapport à tout ou partie du cahier des charges initial	Le moyen de prototypage retenu d'une pièce est adapté à la partie du CDC à respecter							1
		Les caractéristiques à valider sont identifiées							1
		La corrélation des caractéristiques permet de valider le prototype par rapport au cahier des charges							1
C09.3	Intégrer les pièces prototypes dans le système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Les pièces prototypes s'insèrent dans le mécanisme							1
		Une procédure d'essai pertinente est définie							1
		L'essai est méthodiquement réalisé et le comportement du mécanisme relevé							1
		L'interprétation des résultats est cohérente							1

Note *:

/ 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 4

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité systèmes d'information et numérique
Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin								40%
CO7.1	Décoder la notice technique d'un système, vérifier la conformité du fonctionnement	L'interprétation de la notice du système permet de décrire une procédure						1
		Le système est installé et paramétré						1
		Les mesures sont effectuées et comparées aux caractéristiques de la notice technique						1
		Un rapport de mise en œuvre et d'essais est rédigé						1
CO7.2	Décoder le cahier des charges fonctionnel décrivant le besoin exprimé, identifier la fonction définie par un besoin exprimé, faire des mesures pour caractériser cette fonction et conclure sur sa conformité	Les diagrammes Sysml utilisés sont bien interprétés						1
		Une procédure pertinente est proposée et mise en œuvre						1
		Un rapport de conformité est rédigé						1
CO7.3	Exprimer le principe de fonctionnement d'un système à partir des diagrammes SysML pertinents. Repérer les constituants de la chaîne d'énergie et d'information	Le système est modélisé à l'aide de diagrammes conformes						1
		Les diagrammes comportementaux permettant d'exprimer le principe de fonctionnement sont correctement utilisés						1
		Les constituants sont identifiés						1
O8 – Valider des solutions techniques								40%
CO8.1	Rechercher et choisir une solution logicielle ou matérielle au regard de la définition d'un système	La définition du système est exprimée correctement						1
		Une liste non exhaustive de solutions pertinentes est établie						1
		Le choix de la solution est argumenté						1
CO8.2	Établir pour une fonction précédemment identifiée, un modèle de comportement à partir de mesures faites sur le système	Les mesures nécessaires sont effectuées						1
		Un modèle de comportement pertinent est établi						1
		Les paramètres du modèle sont renseignés pour limiter les écarts avec les mesures						1
CO8.3	Traduire sous forme graphique l'architecture de la chaîne d'information identifiée pour un système et définir les paramètres d'utilisation du simulateur	La chaîne d'information est modélisée par des diagrammes adaptés (SysML)						1
		Le diagramme états transitions est programmé						1
CO8.4	Identifier les variables simulées et mesurées sur un système pour valider le choix d'une solution	Les variables caractéristiques du système simulé sont identifiées						1
		Les variables caractéristiques du système réel sont mesurables						1
		Les paramètres du système simulé sont affinés pour réduire les écarts avec le système réel						1
		Les conditions de simulation sont argumentées pour valider le choix d'une solution						1

O9 – Gérer la vie du produit						20%
CO9.1	Utiliser les outils adaptés pour planifier un projet (diagramme de Gantt, chemin critique, données économiques, réunions de projet)	Le cahier des charges fonctionnel est analysé et reformulé				1
		Les données économiques sont identifiées				1
		Les tâches du projet sont planifiées de manière cohérente				1
CO9.2	Installer, configurer et instrumenter un système réel. Mettre en œuvre la chaîne d'acquisition puis acquérir, traiter, transmettre et restituer l'information	La notice du système est correctement interprétée				1
		Le système est installé et paramétré				1
		Les grandeurs caractéristiques sont identifiées et les appareils de mesure sont adaptés				1
		Les grandeurs sont acquises, traitées et transmises				1
CO9.3	Rechercher des évolutions de constituants dans le cadre d'une démarche de veille technologique, analyser la structure d'un système pour intervenir sur les constituants dans le cadre d'une opération de maintenance	Les procédures adaptées d'intervention sur les constituants sont proposées				1
		L'intervention de maintenance sur le système est planifiée et la continuité de service assurée				1
		Le rapport d'intervention est établi				1
CO9.4	Rechercher et choisir de nouveaux constituants d'un système (ou d'un projet finalisé) au regard d'évolutions technologiques, socio-économiques spécifiées dans un cahier des charges. Organiser le projet permettant de " maquetter " la solution choisie	Les diagrammes comportementaux sont correctement mis à jour				1
		Des constituants sont choisis et justifiés				1
		Le prototypage rapide de la solution est organisée				1

Note *:

/ 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 5

Fiche d'évaluation présentation du projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" toutes spécialités**Titre et description sommaire du projet :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable							20%
CO1.1	Justifier les choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable	Le choix des matériaux et/ou des matériels est justifié, des critères d'éco conception sont pris en compte					1
		La structure matérielle et/ou informationnelle est correctement justifiée					1
CO1.2	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant	La justification des paramètres de confort et/ou la réponse apportée par le système aux contraintes de préservation de la santé et du respect de la sécurité sont explicitées					1
O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants							15%
CO2.1	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations	Les flux et la forme de l'énergie et/ou de l'information sont décrits de façon qualitative					1
		Les caractéristiques d'entrées et de sorties des transformations ou des modulations sont correctement précisées					1
		L'analyse globale d'une chaîne (énergie, action, information) est correctement réalisée					1
CO2.2	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie	La relation entre une fonction, des solutions et leur impact environnemental ou sociétal est précisée					1
		Le compromis technico économique et/ou la prise en compte des normes et réglementations est expliqué					1
O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet							45%
CO6.1	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	La description du principe ou de la solution est synthétique et correcte					1
CO6.2	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	La description du fonctionnement ou de l'exploitation du système est synthétique et correcte					1
CO6.3	Présenter et argumenter des démarches et des résultats	Le choix de la démarche retenue est argumenté					1
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise					1

O8 -Valider des solutions techniques							20%
CO8.0	Justifier des éléments d'une solution technique et analyser les écarts par rapport au cahier des charges	Les solutions techniques envisagées sont correctement analysées au regard des résultats d'expérimentations et/ou de tests et/ou de simulations					2
		L'origine des écarts entre les résultats obtenus et les exigences du cahier des charges est correctement identifiée					1
							100%

Note *: / 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O1 vaut 4 points (soit 20 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 6

Fiche d'évaluation candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors contrat

Nom du candidat :
Prénom du candidat :Etablissement :
Session :**Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" toutes spécialités****Titre et description sommaire du projet :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable							20%
CO1.1	Justifier les choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable	Le choix des matériaux et/ou des matériels est justifié, des critères d'éco conception sont pris en compte					1
		La structure matérielle et/ou informationnelle est correctement justifiée					1
CO1.2	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant	La justification des paramètres de confort et/ou la réponse apportée par le système aux contraintes de préservation de la santé et du respect de la sécurité sont explicitées					1
O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants							15%
CO2.1	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations	Les flux et la forme de l'énergie et/ou de l'information sont décrits de façon qualitative					1
		Les caractéristiques d'entrées et de sorties des transformations ou des modulations sont correctement précisées					1
		L'analyse globale d'une chaîne (énergie, action, information) est correctement réalisée					1
CO2.2	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie	La relation entre une fonction, des solutions et leur impact environnemental ou sociétal est précisée					1
		Le compromis technico économique et/ou la prise en compte des normes et réglementations est expliqué					1

O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet				45%			
CO6.1	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	La description du principe ou de la solution est synthétique et correcte					1
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, diagrammes,...)					1
CO6.2	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	La description du fonctionnement ou de l'exploitation du système est synthétique et correcte					1
CO6.3	Présenter et argumenter des démarches et des résultats	Le choix de la démarche retenue est argumenté					1
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise					1
O8 -Valider des solutions techniques				20%			
CO8.0	Justifier des éléments d'une solution technique et analyser les écarts par rapport au cahier des charges	Les solutions techniques envisagées sont correctement analysées au regard des résultats d'expérimentations et/ou de tests et/ou de simulations					2
		L'origine des écarts entre les résultats obtenus et les exigences du cahier des charges est correctement identifiée					1

100%

Note *:

/ 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O1 vaut 4 points (soit 20 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

**Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve :
Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet**

Objectifs de l'évaluation :

- Le candidat a bien compris et expliqué les enjeux du projet
- Il a bien cerné et su expliquer les enjeux techniques les plus importants à surmonter
- Il a su démontrer ses capacités à faire des choix justifiés d'architecture technique
- En cas de doute et de demande d'aide, il a su expliquer de manière intelligible tous les obstacles techniques qu'il a du mal à surmonter et formuler éventuellement des propositions de résolution de ces obstacles

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
O1 - Comprendre, identifier et présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1,5 points						
CO1	A partir du CDC du projet, identifier les besoins nécessitant une réflexion approfondie sur les enjeux techniques et/ou les impacts sociétaux. Justifier les contraintes d'ergonomie, et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant ainsi que les impacts d'une idée, d'une solution, d'un principe, ou d'un projet en termes de développement durable.	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
O2 – Présenter et expliquer une situation de contradiction technique à résoudre ou résolue et les protocoles d'expérimentation et de validation associés en LV1 - 2 points						
CO2	Identifier une situation de contradiction ou d'évolution technique, ses paramètres caractéristiques nécessitant la mise en œuvre d'une démarche de créativité ou de résolution de problèmes. Proposer et justifier des pistes de recherche de solutions techniques à l'aide d'outils méthodologiques et présenter les protocoles d'expérimentation et de validation	Le candidat a su identifier une situation de contradiction technique ou d'évolution technique à résoudre. Il a su proposer au moins deux pistes de solution et justifier les protocoles d'expérimentation permettant de les valider ou non				
O3 - Communiquer un état d'avancement prévisionnel ou réel du projet en LV1 - 1,5 points						
CO3.1	Décrire un état d'avancement d'une idée, d'un principe, d'une solution, d'un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter un principe de solution (schémas, modèle numérique,...)				
CO3.2	Décrire les tâches collectives et individuelles conduites et/ou à conduire	Le candidat a su présenter et justifier la conduite de projet choisie (tâches, ressources, délais)				
CO3.3	Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion, de recherche d'informations	Le candidat a su présenter et justifier au moins un protocole d'expérimentation, et/ou une démarche de recherche d'informations (brevets,...)				
O4 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
CO4	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
O5 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
CO5	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
O6 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
CO6	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés :	
CO4	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pause et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
CO5	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
CO6	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

**Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve :
Présentation orale en langue vivante 1 du projet**

Objectifs de l'évaluation :

- Convaincre le client du projet que la production présentée correspond bien aux besoins exprimés
- Identifier les éléments pertinents du cahier des charges importants aux yeux du client (qui peuvent être différents des enjeux techniques affrontés par le groupe projet)
- Présenter les éléments techniques de réponse aux points importants identifiés dans le cahier des charges (fonctions, performances)

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
O7- Présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1 point						
CO7	A partir du CDC, argumenter sur le bien-fondé des solutions techniques retenues d'un point de vue social et technique	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
O8 – Présenter et expliquer une solution technique retenue caractéristique d'une ou de performances recherchées en langue vivante 1 - 2 points						
CO8	Valider un principe, une solution, en présentant ou en mesurant la performance attendue obtenue par le biais d'une simulation, d'une maquette, d'un prototype	Le candidat a su présenter une solution technique. Il a su justifier les protocoles d'expérimentation permettant de la valider ou non				
O9 – Réaliser et utiliser des documents visuels lors d'une présentation de projet en langue vivante - 2 points						
CO9.1	Choisir le media de communication le plus pertinent (schémas, textes, modèles numériques, résultats d'expérimentations) pour l'information ciblée	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter les informations souhaitées				
CO9.2	Produire des documents visuels de qualité du point de vue scientifique et technique	Le candidat a su produire des documents visuels exempts de défauts scientifiques et techniques				
CO9.3	Veiller à la correction linguistique (grammaire, lexique, orthographe) et richesse linguistique (variété des structures, richesse et précision lexicale)	Le candidat a su enrichir les documents visuels d'un vocabulaire technique en respectant la correction linguistique				
O10 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
CO10	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
O11 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
CO11	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
O12 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
CO12	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés :	
CO10	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
CO11	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
CO12	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Pour les candidats non-scolaires, la présente fiche est la seule établie pour l'ensemble de l'épreuve, qui est notée sur 20 points. En conséquence, le nombre de points maximum indiqué pour chaque compétence est multiplié par deux. Après l'emplacement réservé à la note, les examinateurs biffent la mention « / 10 » et indiquent « / 20 ».

DIPE/20-845-640 du 09/03/2020

PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION ET CAPA EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION DU SECOND DEGRÉ STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Références : JO du 26 août 2014 relatif aux modalités de stage des enseignants - arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation du second degré

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement publics du second degré - Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN ET-EG - Madame la Directrice de l'INSPE

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des jurys, ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Les jurys d'évaluation se prononcent sur le fondement des référentiels de compétences prévus par les arrêtés susvisés, après avoir pris connaissance des éléments ci-après :

Pour les personnels stagiaires enseignants et d'éducation effectuant leur stage en EPLE :

- l'avis du Chef de l'Etablissement dans lequel le stagiaire est affecté, établi sur la base d'une grille d'évaluation ;
- l'avis circonstancié d'un membre des corps d'inspection de la discipline, établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur ; cet avis peut résulter d'une inspection. L'inspection est obligatoire dans les cas suivants :
 - les stagiaires pour lesquels l'avis de titularisation pourrait être défavorable ;
 - les stagiaires ayant fait l'objet d'une alerte ;
 - les stagiaires en renouvellement de stage ;
 - les stagiaires agrégés.
- l'avis de la directrice de l'institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE).

Pour les personnels stagiaires enseignants et d'éducation effectuant leur stage hors EPLE :

- l'avis de l'autorité administrative dont le fonctionnaire stagiaire relève, établi sur la base d'une grille d'évaluation.

La Division des Personnels Enseignants (**DIPE 104**) sera chargée de collationner les documents qui concernent **les stagiaires de l'Enseignement Public**, et assurera le secrétariat et le fonctionnement des jurys et CAPA.

PROCEDURE D'INSPECTION :

La procédure sera la suivante :

- **L'Inspecteur** contactera le chef d'établissement pour lui communiquer la date à laquelle il procédera à l'inspection du stagiaire en poste dans son établissement ;
- **Le chef d'établissement** informera le stagiaire de la date de son inspection, et lui fera signer une notification d'inspection (Annexe 5)

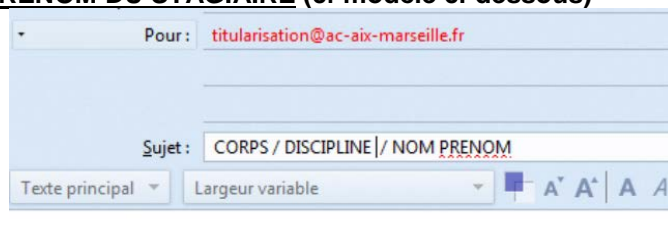
PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DES STAGIAIRES A LA DIPE

- **1 / Les chefs d'établissement** adresseront **le 18 MAI 2020 au plus tard**, pour chacun des stagiaires placés sous leur autorité :
 - **l'annexe 1 et la grille d'évaluation** (fiche n° 11 pour les professeurs, 12 pour les documentalistes ou 13 pour les CPE) sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié ;
 - **l'annexe 5** : notification d'inspection signée par le stagiaire ;
 - **le rapport du tuteur**,

impérativement selon la procédure suivante :

a En cas d'avis FAVORABLE : par MAIL à titularisation@ac-aix-marseille.fr

Merci de préciser dans le sujet du mail : CORPS (AGREGE, CERTIFIE, CPE, EPS, PLP) / DISCIPLINE / NOM PRENOM DU STAGIAIRE (cf modèle ci-dessous)



b En cas d'avis DEFAVORABLE : par ENVOI PAPIER à Nathalie Salomez
Rectorat DIPE – 104.

- **2 / Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG)** adresseront le **02 Juin 2020 au plus tard**, pour chaque stagiaire **par mail** à leur secrétariat respectif,

a/ En cas d'avis FAVORABLE :

- **L'annexe 2 et la Grille d'évaluation** (fiche n° 11 pour les professeurs, 12 pour les documentalistes ou 13 pour les CPE) sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié

b/ En cas d'avis DEFAVORABLE :

- **Le rapport d'inspection (OBLIGATOIRE)**
- **L'annexe 2 et la Grille d'évaluation** (fiche n° 11 pour les professeurs, 12 pour les documentalistes ou 13 pour les CPE) sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié

- **3 / Les secrétariats des IA-IPR et des IEN**
 - conserveront dans un fichier informatique tous les avis favorables ;
 - adresseront **PAR MAIL** à nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr les rapports d'inspection, annexes 2 et grilles d'évaluation (n° 11, 12 ou 13), **concernant TOUS les avis DÉFAVORABLES, dès réception.**

- **4 / La Directrice de l'INSPE** adressera par mail à nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr les avis concernant les stagiaires en formation à l'INSPE **pour le 15 Juin 2020 AU PLUS TARD.**


Les stagiaires (sauf agrégés) ayant eu un avis défavorable à la titularisation seront convoqués pour un entretien avec les membres du jury, avant délibération.

Ils pourront préalablement consulter leur dossier au Rectorat, à la date notée sur leur convocation à l'entretien.

Les professeurs agrégés stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation seront destinataires, via leur établissement d'affectation, des différents avis et rapports les concernant ; ils devront les signer et les retourner au rectorat par le biais de leur établissement ; leur situation sera examinée en CAPA.

Les professeurs stagiaires non titularisés recevront une notification.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	ANNEXE 1	
	PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES	
	<u>CONCOURS RENOVE</u> <u>STAGIAIRES DU PUBLIC</u>	
	ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020	
	AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice :		
Corps :		Discipline :

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation (cocher la case correspondante):

Favorable

Défavorable

Annexe à joindre à la grille d'évaluation sur laquelle sera rédigé l'avis

Utiliser la grille d'évaluation adéquate :


- 11 (professeur),
- 12 (documentaliste)
- 13 (CPE)

NOM Prénom

Signature

et Cachet de l'établissement

Date :

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<h2>ANNEXE 2</h2>	
	<p>PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES</p> <p><u>CONCOURS RENOVE STAGIAIRES DU PUBLIC</u></p> <p>ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020</p>	
	<p><u>AVIS DU CORPS D'INSPECTION</u></p>	
	<p>Nom et Prénom du stagiaire :</p> <p>.....</p> <p>Etablissement(s) d'exercice :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> EN 1ERE ANNEE DE STAGE</p> <p><input type="checkbox"/> EN RENOUVELLEMENT DE STAGE</p>	
Corps :	Discipline :	

Avis de l'inspection (cocher la/les case-s correspondante-s) :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

▶ Renouvellement de stage

▶ Licenciement

Annexe à joindre à la grille d'évaluation sur laquelle sera rédigé l'avis après consultation du rapport du tuteur

Utiliser la grille d'évaluation adéquate :

- 11 (professeur),
- 12 (documentaliste)
- 13 (CPE)

NOM Prénom de l'Inspecteur :

Signature :

Date :

ANNEXE 3 A



ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Bilan de la formation - Avis de la directrice de l'INSPE d'Aix-Marseille

FSTG LAUREATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN

Stagiaire (Nom-prénom) :
Discipline :
Etablissement d'affectation :
Corps :
Voie d'accès : Externe <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} conc <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> obligation d'emploi <input type="checkbox"/>
Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/>

Parcours de formation adapté prescrit par la commission académique

UE du MEEF 2	UE du parcours adapté	Note	Appréciations éventuelles	Assiduité
UE 31				
UE 32				
UE 33				
UE 34				
UE 35				
UE 41				
UE 42				
UE 43				
UE 44				
UE 45				
	Moyenne générale			

Point de vue du responsable de parcours :

Nom-Prénom Parcours Option

Date

Signature

.....

Avis de la directrice de l'INSPE d'Aix-Marseille

Favorable

Défavorable Motif : _____

Date

Signature

ANNEXE 3 B



ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020
Bilan de la formation - Avis du directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille
FSTG LAUREATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN
FSTG à temps plein

Stagiaire (Nom-prénom) :
Discipline :
Etablissement d'affectation :
Corps :
Voie d'accès : Externe <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} conc <input type="checkbox"/> Réserve <input type="checkbox"/> obligation d'emploi <input type="checkbox"/>
Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/>

Modules de formation	Contenus	Evaluations et Appréciations	Assiduité
Formations transversales (3 à 4 journées)	Ecrit professionnel réflexif (3 à 6 pages)	Réalisé (Oui/Non) Appréciation (Favorable/Réserve/Défavorable)	
Formations spécifiques (6 à 7 journées pris en charge par les parcours)	e-portfolio : éléments représentatifs de l'activité de l'enseignant	Réalisé (Oui/Non) Appréciation (Favorable/Réserve/Défavorable)	

Point de vue du responsable de parcours :

Nom-Prénom Parcours Option

Date

Signature

.....


Avis de la directrice de l'INSPE d'Aix-Marseille

Favorable

Défavorable Motif : _____

Date

Signature

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	ANNEXE 4	
	PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES	
	<u>CONCOURS RENOVE</u> <u>STAGIAIRES DU PUBLIC</u>	
	ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020	
	RAPPORT DU TUTEUR	
Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice :		
Corps :		Discipline :
Nom du tuteur : Etablissement :		

Ce rapport prend appui sur le référentiel de compétence publié au BO 13 du 26/03/2015 qui décline les compétences communes, et les compétences spécifiques aux professeurs, professeurs documentalistes et CPE

1. Contexte d'exercice


2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et Prénom du stagiaire :	
Corps :	Discipline :

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (nom, date et signature)

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	ANNEXE 5	
	NOTIFICATION D'INSPECTION	
	EN VUE DE TITULARISATION	
	ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020	
	Nom Prénom du stagiaire :	
	Etablissement(s) d'exercice :	
	Corps :	Discipline :

INSPECTION PREVUE LE : _____
de : _____ heures à _____ heures

CLASSE :

Par : _____

UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

Nom Prénom du Professeur stagiaire : _____
Pris connaissance le _____
Signature

Ce document doit être signé par le professeur stagiaire et retourné par l'EPLÉ accompagné du rapport du chef d'établissement et du rapport du tuteur selon la procédure énoncée au bulletin académique.

FICHE N° 11
GRILLE D'ÉVALUATION DU PROFESSEUR STAGIAIRE

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

<ul style="list-style-type: none"> • Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		
Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement • Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées • Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		
Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation • Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe • Encourage et valorise ses élèves • Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

FICHE N° 12
GRILLE D'ÉVALUATION DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE STAGIAIRE

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti le cas échéant de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise..

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Fiche n° 12 : grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire

<ul style="list-style-type: none"> • Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative • Participe aux différentes instances et conseils • Connaît et contribue à la mise en œuvre de la politique d'ouverture de l'établissement sur son environnement • Connaît et participe à sa mesure aux actions culturelles et éducatives mises en place dans l'établissement 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Observations :</p>		
<p>Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique</p>	<p>Suffisamment acquises (1)</p>	<p>Insuffisamment acquises(2)</p>
<p>D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les éléments clés de l'éducation aux médias et de l'information et notamment les aspects juridiques et réglementaires. Les met en œuvre avec les élèves • Identifie les savoirs et savoir-faire fondamentaux à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels • Prend en charge à sa mesure la gestion et l'organisation du centre de ressources de documentation et d'information 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves</p>	<p>Suffisamment acquises (1)</p>	<p>Insuffisamment acquises(2)</p>
<p>CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Encadre les élèves et fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait adapter le niveau d'autorité attendu à la situation • Instaure un climat serein et de confiance en particulier au sein du CDI • Encourage et valorise les élèves • Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux démarches et aux apprentissages 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Fiche n° 12 : grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire

Avis motivé:

Avis favorable à la titularisation :
Avis défavorable à la titularisation :
Qualité de l'évaluateur :
Nom :
Prénom :
Date :
Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti le cas échéant de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Fiche n°13 : grille d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire

<p>C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction des parcours des élèves</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Participe au suivi individuel des élèves et à la définition des réponses à apporter en collaboration avec les équipes, les parents et les partenaires éventuels • Participe aux différents dispositifs favorisant la citoyenneté participative et représentative des élèves • Contribue à l'information des élèves sur leur projet d'orientation en liaison avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue 	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
<p>Observations :</p>		
<p>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</p>	<p>Suffisamment acquises (1)</p>	<p>Insuffisamment acquises(2)</p>
<p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilise les outils numériques mis en place dans l'établissement • Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique • Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
<p>Observations :</p>		
<p>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions inhérentes au métier et à son environnement.</p>	<p>Suffisamment acquises (1)</p>	<p>Insuffisamment acquises(2)</p>
<p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique • Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
<p>Observations :</p>		

Fiche n°13 : grille d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-845-641 du 09/03/2020

NOTATION ADMINISTRATIVE DES MAITRES AUXILIAIRES POUR L'ANNEE 2019-2020

Références : Loi n°84-86 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique - décret n°62-379 du 3 avril 1962 - décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat - décret n°2007-338 du 12 mars 2007 portant modification du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement - bureau des PLP - bureau des professeurs d'EPS, CE d'EPS - bureau des actes collectifs - Mail DIPE : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire rappelle les principes généraux de notation que vous devez scrupuleusement respecter, ainsi que les procédures, informatique et administrative, à mettre en œuvre afin de mener à bien cette opération.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité de porter votre proposition de notation à la connaissance des intéressés, par tout moyen à votre convenance. Ce moment privilégié de dialogue ne peut que faciliter et améliorer vos relations avec vos personnels, soucieux de l'évolution de leur carrière.

I - CALENDRIER

DESIGNATION DES TACHES	DATES
Saisie informatique des notes par les chefs d'établissement	Du 16 mars au 03 avril 2020
Envoi par les chefs d'établissement au Rectorat des fiches de notation signées par les intéressés, accompagnées des rapports en cas d'augmentation exceptionnelle, maintien ou diminution et/ou contestation	11 mai 2020 au plus tard

2 - NOTATION ADMINISTRATIVE

Cette procédure s'effectue pour les maîtres auxiliaires par le module **GI-GC**.

La notation est effectuée par le **chef de l'établissement de rattachement** du maître-auxiliaire. En cas de suppléance dans un autre établissement, le chef d'établissement de rattachement doit prendre contact avec le chef de l'établissement où le maître-auxiliaire dispense son enseignement.

Le Chef d'établissement doit proposer une note chiffrée en concordance logique avec les appréciations sectorielles (pavés) et littérales.

Cette note devrait globalement s'inscrire dans la gradation suivante :

Appréciation	Note
Excellent	19
Très bien	17-18
Bien	15-16
Assez bien	13-14
Passable	10-12
Médiocre	Inférieure à 10

Il convient en effet que les notes et appréciations, éléments essentiels pour le renouvellement de délégation du maître-auxiliaire, soient significatives de sa manière de servir.

Le maître-auxiliaire qui rencontre de **graves difficultés** dans l'exercice de ses fonctions doit faire l'objet d'un rapport circonstancié joint à sa notice de notation. Dans ce cas, les services rectoraux (DIPE) devront en être informés immédiatement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'application de ces instructions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAREIC/20-845-370 du 09/03/2020

OCTROI DE BOURSES DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Références : Note de service N° 2004-060 du 27 avril 2004 RLR : 574-1 ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18 sous le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm>

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs IA-IPR - Mesdames et Messieurs les chefs d'Etablissement

Dossier suivi par : Mme RONDA - mail : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 81

Note de service N° 2004-060 du 27 avril 2004 RLR : 574-1 ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18.
Sous le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm>

Le programme des bourses dites « de Londres » offre à des lycéens français la possibilité de passer une année scolaire (celle de première ou de terminale) dans l'un des six établissements français de l'étranger : Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin. **Il est rappelé que pour le lycée français de Londres, les candidats devront impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre 2020.**

Public

Élèves de seconde et de première scolarisés dans un lycée en France pour passer l'année de première ou de terminale dans un lycée français à l'étranger

Durée

1 an

Caractéristiques

- 35 élèves en moyenne bénéficient d'une bourse.
- Accueil des boursiers prévu dans les classes de première et de terminale de la voie générale. Accueil des boursiers également prévu dans les classes de première et de terminale STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) au lycée de Barcelone. Enseignements de spécialité et optionnels dispensés dans les 6 lycées.
- Choix du pays en fonction de la première langue vivante étudiée par l'élève.
- Accueil en famille sauf à Vienne où l'accueil se fait en internat et à Munich en foyers d'étudiants.
- Modalité du calcul de la bourse liée aux revenus des parents fiche d'auto-évaluation pour les familles. Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.
- Élèves boursiers au mérite prioritaires.
- Moyenne générale des notes ne devra pas être inférieure à 12 sur 20.
- Demande individuelle de l'élève dont le dossier est complété puis transmis par le chef d'établissement au rectorat.
- Le rectorat effectue un premier choix et transmet les dossiers présélectionnés de l'académie à l'administration centrale pour la commission nationale qui se réunit courant mai.
- Une répartition du barème qui permet de proposer un taux maximal de bourse à 100% du coût de la scolarité et des frais liés à la scolarité à l'étranger (à l'exception des frais de voyage entre la France et le lycée).
- La possibilité pour un même candidat de postuler sur deux établissements d'un même secteur géographique (en précisant l'ordre de ses vœux).

Objectifs

Renforcement des compétences linguistiques
Découverte interculturelles

Financement

Direction générale de l'enseignement scolaire, programme « Vie de l'élève »

[Notices d'information à destination des familles pour les 6 établissements](#)

Allemagne : [Lycée de Munich](#)

Angleterre : [Lycée de Londres](#)

Autriche : [Lycée de Vienne](#)

Espagne : [Lycée de Barcelone](#) – [Lycée de Madrid](#)

Irlande : [Lycée de Dublin](#)

Pour en savoir plus : note de service n°04-060 du 27 avril 2004

Les langues et les options des 6 établissements sont consultables sous le lien :
[Enseignements de spécialité et optionnels dispensés dans les 6 lycées](#)

Rôle du Chef d'établissement :

Les chefs d'établissement s'attacheront à :

- encourager des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaire permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger et parmi les élèves issus de familles défavorisées résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale,
- encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour les élèves déjà boursiers de lycée,
- informer les parents que le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient familial. La bourse accordée peut varier de 30 à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger,
- organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes des candidats ainsi que sur leurs motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Les notices d'information sur chaque lycée téléchargeable, donnent une estimation des coûts de la scolarité ainsi que le montant de la bourse pour l'année en cours.

Constitution des dossiers de candidature :

1. La candidature se fait à l'aide de l'imprimé de demande de bourse de mobilité à l'étranger année 2020-2021 téléchargeable à partir du lien **Imprimé de bourse 2020-2021** du [site internet Eduscol](#)

Les familles compléteront l'imprimé et préciseront en première page le lycée demandé. Chaque élève ne pourra faire acte de candidature que pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin et/ou Londres, Barcelone et /ou Madrid, Munich et/ou Vienne, dans ce cas l'élève indiquera clairement l'ordre des vœux.

Les candidats à une bourse au lycée français de Dublin, pour la classe de première devront spécifier leurs options.

Dans le cas où deux établissements sont demandés, il est nécessaire de constituer un dossier pour chaque lycée et d'indiquer l'ordre des vœux.

Composition du dossier :

- la lettre de motivation rédigée par l'élève,
- l'imprimé de demande de bourse signé par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer,
- l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018,
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente,
- l'avis des professeurs sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat et comportant
- l'avis argumenté du chef d'établissement (*cf* imprimé joint en annexe)
- l'annexe 1 dûment renseignée par l'établissement (*cf* imprimé joint en annexe)
- éventuellement, l'adresse d'une famille qui accueillera le candidat à l'étranger. Dans le cas contraire, les élèves admis obtiendront du secrétariat des lycées français à l'étranger, des adresses de familles susceptibles de les héberger ;

Autres pièces jointes téléchargeables :

- l'imprimé avis motivé de l'équipe pédagogique classe de seconde
- l'imprimé avis motivé de l'équipe pédagogique classe de première
- l'annexe 1
- pour information : Répartition des places offertes par classe et série, dans chacun des 6 lycées français de 2017 à 2019

Les chefs d'établissement devront transmettre les dossiers complets de candidatures à la DAREIC pour le : **16 mars 2020 délai de rigueur**. **Tout dossier parvenu après cette date, ne sera pas traité.**

Les dossiers doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante :

DAREIC
DSDEN13
28bd Charles Nedelec
13231 Marseille Cedex 1

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

		Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande à Dublin	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
1ère langue vivante		espagnol / anglais	anglais	anglais	espagnol / anglais	allemand / anglais / espagnol	allemand
2ème langue vivante		espagnol / anglais / catalan	allemand et espagnol	allemand/espagnol/italien/russe	anglais / espagnol	allemand / anglais / espagnol	anglais
3ème langue vivante		espagnol / anglais / catalan	-	allemand/arabe/espagnol	allemand / italien	allemand / anglais / espagnol	-
classe de première		classe de première	classe de première	classe de première	classe de première	classe de première	classe de première
voie générale	enseignements de spécialité	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés
	arts	-	-	arts plastiques	-	-	-
	biologie-écologie	-	-	-	-	-	-
	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	-	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie
	langues, littératures et cultures étrangères	anglais ou espagnol	-	anglais(sauf OIB) / espagnol	anglais ou espagnol	anglais	allemand ou anglais
	littérature et langues et cultures de l'Antiquité	-	-	latin	-	-	-
	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques
	numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques
	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie
	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre
	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales
	sciences de l'ingénieur	-	-	-	sciences de l'ingénieur	-	-
	enseignements optionnels	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés
	langue vivante	espagnol / anglais / catalan	-	LV3 allemand / arabe / espagnol	allemand ou italien	allemand / anglais / espagnol	arabe ou espagnol
arts	théâtre ou arts plastiques	-	arts plastiques/cinéma/musique/théâtre	théâtre ou musique	-	histoire des arts	
EPS	-	-	-	-	-	badminton	
langues et culture de l'Antiquité	latin	latin/section européenne/OIB section américaine	latin ou grec	latin	latin	latin	
voie technologique 1ère STMG	enseignements facultatifs □	enseignements facultatifs dispensés					
	arts	théâtre ou arts plastiques					
	EPS	-					
classe de terminale		classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale
voie générale	enseignements de spécialité	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés
	arts	-	-	arts plastiques	-	-	-
	biologie-écologie	-	-	-	-	-	-
	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	-	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie (à confirmer)	humanités, littérature et philosophie
	langues, littératures et cultures étrangères	Anglais ou Espagnol	-	anglais (sauf OIB)/ espagnol	anglais ou espagnol	anglais	Allemand ou Anglais
	littérature et langues et cultures de l'Antiquité	littérature et langues et cultures de l'Antiquité	-	latin	-	-	-
	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques
	numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques
	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie
	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre
	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales
	sciences de l'ingénieur	-	-	-	sciences de l'ingénieur	-	-
	enseignements optionnels	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés
	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes
mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	
droit et enjeux du monde contemporain	droit et enjeux du monde contemporain	-	droit et enjeux du monde contemporain	-	-	-	
voie technologique 1ère STMG	enseignements optionnels	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés
	langue vivante	-	section européenne/section américaine	LV3 allemand / arabe / espagnol	allemand ou italien	allemand, anglais ou espagnol en LVC	arabe ou espagnol
	arts	-	-	arts plastiques/cinéma/musique/théâtre	théâtre ou musique	-	histoire des arts
	EPS	-	-	-	-	-	badminton
voie technologique 1ère STMG	enseignements facultatifs □	enseignements facultatifs dispensés					
	arts	arts					
	EPS	-					
Observations	Ateliers facultatifs, ouverts aux lycéens	théâtre	-	-	arts plastiques et théâtre	arts plastiques et théâtre	cinéma, théâtre, échecs
	Section internationale OIB britannique	-	-	-	-	-	-
		Le lycée français de Barcelone NE PREPARE PAS AU BACHIBAC	-	-	Le lycée français de Madrid NE PREPARE PAS AU BACHIBAC	Le lycée français de Munich PREPARE A L'ABIBAC	Le lycée français de Vienne NE PREPARE PAS A L'ABIBAC

FICHE D'AUTO – EVALUATION
Bourses de mobilité à l'étranger pour l'année
scolaire 2020-2021

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.

Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, **exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Entourez le nombre de points correspondant à votre situation

	points de charge
1 enfant à charge	5
2 enfants à charge	6
3 enfants à charge	7
4 enfants à charge ou plus	8
Points supplémentaires pour candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours	+ 2

Faites le total des points de charge correspondant à votre situation :

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2019 sur le revenu de 2018.

REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR):	€
--	---

En fonction du quotient que vous avez obtenu (RFR/nombre de points), le tableau ci-dessous vous permettra, **à titre indicatif**, de déterminer le montant de la bourse qui pourra vous être alloué.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

				A titre indicatif					
				montant annuel de la bourse 2020-2021					
				Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
RFR/points de charge				€	€	€	€	€	€
0	à	2852	Echelon 6	15 330	19 660	26 610	14 890	17 080	15 500
2853	à	4458	Echelon 5	12 910	16 110	22 090	12 530	13 880	12 850
4459	à	6065	Echelon 4	11 390	13 820	18 320	11 050	11 880	11 190
6066	à	7471	Echelon 3	9 880	11 530	15 030	9 570	9 890	9 540
7472	à	8677	Echelon 2	8 750	9 820	12 570	8 470	8 390	8 300
8678	à	plus	Echelon 1	7 760	8 210	10 190	7 510	7 090	7 220

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : le montant annuel de la bourse au mérite se rajoute aux montants ci-dessus.

Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions pour les modalités d'hébergement à Barcelone : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Barcelone, Bosch i Gimpera, 6-10 08034 BARCELONE - ESPAGNE** (00.34.93.203 79 50 ou ✉ lfb@lfb.es).

CONDITIONS DE VOYAGE ET SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne propose pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir l'aide du lycée dans la recherche de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone car la bourse n'est versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 760 euros et 15 330 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au lycée français de Barcelone qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Barcelone**.

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français de Barcelone	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	6 140 €	1 391 €	6 500 €	Manuels scolaires	470 €	410 €	14 996 €
				inscription EA	85 €		
Terminales	6 366 €	1 391 €	6 500 €	Manuels scolaires	470 €	410 €	15 322 €
				inscription au Bac	185 €		

Bourses pour le LYCEE FRANÇAIS d'IRLANDE (LFI)

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Dublin : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à **M le Proviseur du lycée français d'Irlande, Eurocampus, Roebuck Road, Clonskeagh DUBLIN 14, IRLANDE** (☎ 00 353 1 288 48 34).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français d'Irlande ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis doivent s'inscrire obligatoirement au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral des élèves pendant toute la durée du séjour en Irlande. Son coût est de 800 euros.** Le représentant légal signera un contrat d'hébergement directement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Dublin, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille irlandaise.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel prévisionnel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 8 210 euros et 19 660 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français d'Irlande qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et d'hébergement en famille d'accueil s'il y a lieu.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du Lycée Français d'Irlande**.

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français d'Irlande	Frais de scolarité (annuels)	Hébergement (annuel)		Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL			
Premières	8 210 €	9 300 €	à	10 000 €	Manuels scolaires	260 €	800 €	18 710 €	à	19 410 €
					inscription EA	140 €				
Terminales					Manuels scolaires	260 €		18 955 €	à	19 655 €
					inscription au Bac	385 €				
	dont 500 € (frais d'inscription)			dont 800 € (suivi des élèves)						
	Non inclus 1000 € (supplément section internationale américaine)									

Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Les candidats à une bourse au lycée de Londres doivent impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Les candidats retenus par la commission seront contactés directement par l'établissement pour fixer la date d'installation de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road – LONDRES S.W.7. 2DG Grande-Bretagne – ifeurtet@lyceefrançais.org.uk** (☎ 00.44.207.584.6322).

L'attention des boursiers entrant au lycée Charles de Gaulle en classe de première est attirée sur le fait que leur année en tant que boursier en 2020-2021 ne leur permettra pas de poursuivre leur scolarité au lycée en classe de terminale en 2021-2022 (même à titre payant).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité et d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Le lycée se charge de trouver des familles d'accueil anglaises qui auront plaisir à

accueillir nos élèves boursiers. Seule cette modalité d'hébergement est admise. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement, soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement accompagnera l'élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 10 190 euros et 26 610 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et **M. le proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Taux retenu = 1€ = 1,16 € au 14/01/2020

<i>Lycée français Charles de Gaulle de Londres</i>	<i>Frais de scolarité (annuels)</i>	<i>Demi-pension (annuelle)</i>	<i>Hébergement (annuel)</i>	<i>Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)</i>		<i>Transports urbains (annuels)</i>	<i>TOTAL</i>
Premières	8 982 €	1 199 €	12 500 € à 14 500 €	Manuels scolaires	310 €	931€ à 1460€	24 003 €
				inscription EA	81 €		à 26 532 €
Terminales				Manuels scolaires	310 €		24 078 €
				inscription au Bac	156 €		à 26 607 €



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSREVATION IMPORTANTE

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid, sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à **Mme le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo n° 1, 28043 MADRID - ESPAGNE** (☎ 00.34.91.748.94.90).

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie, hors bourse au mérite, entre 7 510 euros et 14 890 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le Proviseur du lycée français de Madrid.**

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français de Madrid	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	6 586 €	917 €	6 500 €	manuels scolaires (location ou prêt)	350 €	350 €	14 783 €
				inscription EA	80 €		
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt)	350 €		14 883 €
				inscription au Bac	180 €		

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Munich : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MÜNCHEN-ALLEMAGNE** (☎ 00.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : contact@lycee-jean-renoir.de

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent s'adresser au secrétariat du lycée pour obtenir l'adresse **d'un foyer d'étudiants**. Ce type d'hébergement est recommandé par l'établissement, mais les demandes sont importantes. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. Attention, il est très difficile de trouver une famille d'accueil à Munich.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais d'hébergement. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Pour les élèves de terminale, il convient de noter que les épreuves orales des certaines options peuvent se dérouler dans un autre lycée du réseau AEFÉ (principalement Vienne, Berlin, Francfort). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 090 euros et 17 080 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Munich qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Munich.**

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français Jean Renoir de Munich	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	5883 €	1200 €	8 600 €	manuels scolaires (location ou prêt)	430€	700€	16 938 €
				inscription EA	125€		
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt)	430€		17 073 €
				inscription au Bac	260€		
					+ voyage scolaire des terminales à Berlin non inclus:	400€	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Vienne : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à :

**Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne, Liechtensteinstrasse – 37a
A-1090 VIENNE - AUTRICHE ☎.00.43.1.317.22.41.**

Avant la rentrée scolaire, un accueil personnalisé est fait aussi bien au Lycée qu'à l'internat.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du Lycée Français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire, le Theresianum, héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 220 euros et 15 500 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne**.

A titre indicatif

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français de Vienne	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel) première et terminale	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	5 724 €	1 490 €	7 758 €	manuels scolaires (location ou prêt)	131 €	70 €	15 338 €
				inscription EA	165 €		
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt)	131 €		15 497 €
				inscription au Bac	324 €		
		Dont 471 € de droits d'inscription					

ACADEMIE DE

Nom et adresse de l'établissement

Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Londres,
Dublin, Munich, Vienne, Barcelone et Madrid - Année scolaire 2019-2020

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement pour les élèves de première

Nom et prénom de l'élève

Classe

Langues étudiées : 1^{ère} LV :

2^{ème} LV :

MATIERES	Avis motivé des professeurs
1ere LV	
2 ^{ème} LV	
FRANÇAIS	
EPS	
EDUCATION MORALE ET CIVIQUE	
HUMANITES SCIENTIFIQUES ET NUMERIQUES	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	
MATHEMATIQUES (pour les classes STMG)	
SPECIALITE 1 (<i>préciser la spécialité</i>) : _____	
SPECIALITE 2 (<i>préciser la spécialité</i>) : _____	
SPECIALITE 3 (<i>préciser la spécialité</i>) : _____	
SCIENCES DE GESTION (pour les classes STMG)	

Avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Date

Le chef d'établissement

ACADEMIE DE

Nom et adresse de l'établissement

Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Londres,
Dublin, Munich, Vienne, Barcelone et Madrid - Année scolaire 2019-2020

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement pour les élèves de seconde

Nom et prénom de l'élève

Classe

Langues étudiées : 1^{ère} LV :

2^{ème} LV :

MATIERES	Avis motivé des professeurs
1 ^{ère} LV	
2 ^{ème} LV	
FRANCAIS	
MATHEMATIQUES	
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	
SCIENCES PHYSIQUES	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	
SCIENCES NUMERIQUES ET TECHNOLOGIE	
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	
EPS	
SCIENCES DE GESTION (pour les classes STMG)	

Avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Date

Le chef d'établissement

**Répartition des places offertes par classe et série , dans chacun des 6 lycées français
Années scolaires 2017 à 2019**

REPARTITION DES PLACES OFFERTES
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Classes et séries		Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
CLASSE DE PREMIERE							
VOIE GENERALE	arts			X			X
	biologie-écologie						
	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	X	X	X	X	X	X
	humanités, littérature et philosophie	X		X	X	X	X
	langues, littératures et cultures étrangères	X		X	X	X	X
	littérature et langues et cultures de l'Antiquité						
	mathématiques	X	X	X	X	X	X
	numérique et sciences informatiques			X		X	X
	physique -chimie	X	X	X	X	X	X
	sciences de la vie et de la Terre	X	X	X	X	X	X
	sciences économiques et sociales	X	X	X	X		X
	sciences de l'ingénieur				X		
Technologique	Première STMG	X					
CLASSE DE TERMINALE							
GENERALE	Terminale ES	X		X	X	X	X
	Terminale S	X	X	X	X	X	X
	Terminale L	X	X	X	X	X	X
Technologique	Terminale STMG	X					

REPARTITION DES PLACES OFFERTES
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Classes et séries	Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
Première ES		X			X	
Première S	X		X	X	X	
Première L			X	X		
Première STMG						
Terminale ES			X		X	
Terminale S	X	X	X	X	X	X
Terminale L	X		X	X		
Terminale STMG	X					

REPARTITION DES PLACES OFFERTES
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Classes et séries	Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
Première ES		X	X		X	
Première S	X	X	X	X	X	X
Première L	X		X	X	X	
Première STMG						
Terminale ES		X	X			
Terminale S			X	X	X	X
Terminale L	X		X	X	X	X
Terminale STMG	X					